

N° 7

Conseil Municipal

Réunion du 30 Octobre 1980

Compte rendu

(Adopté à la séance du 18 Décembre 1980)

La séance est ouverte à 19 heures 10, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Député-Maire de Lille.

Monsieur LE MAIRE - La réunion du Conseil Municipal est ouverte. C'est une réunion un peu exceptionnelle qui n'avait pas été programmée. Sont à l'ordre du jour des problèmes très particuliers, très précis; c'est pourquoi nous n'avions pas cru devoir prévoir l'installation traditionnelle dans le grand hall de l'Hôtel de ville mais je m'aperçois que vous êtes assez nombreux à avoir voulu suivre cette réunion du Conseil Municipal si bien que certains sont mal installés. Essayez de trouver des chaises pour que tout le monde soit au moins assis. Je crois qu'il y a des hauts-parleurs. Par conséquent les choses sont en ordre.

Je voudrais à l'occasion de ce Conseil Municipal présenter à nouveau nos condoléances en cette séance plénière à notre collègue et ami Marcel BODARD qui a perdu son père, et à cette occasion lui témoigner la sympathie attristée mais très amicale de l'Assemblée Communale.

Monsieur BERTRAND, voulez-vous faire l'appel ?

Etaient présents : MM. BERTRAND, BESNIER, BOCHNER, BODARD, Mlle BOUCHEZ, M. BOUTILLEUX, Mmes BUFFIN, CACHEUX-HABIGAND, M. CAMELOT, Mlle CARBONNEAUX, MM. CATESSON, CHOQUEL, COUCKE, DASSONVILLE, Mme DEBAENE-VANTORRE, M. DEBEYRE, Mme DEFRANCE, MM. DELCOURT, DEROSIER, Mlle ESCANDE, MM. ETCHEBARNE, FRISON, GRARD, IBLED, MARCAIS, MATRAU, MAUROY, MERRHEIM, Mme MOREL, MM. OLIVIER, ROMBAUT, SYLARD, THIBAUT, THIEFFRY, VAILLANT, WINDELS.

Etaient excusés ayant donné pouvoir : MM. BOCQUET, BRIFFAUT, BURIE, CAILLIAU, COLIN, CORNETTE, DEGREVE, DURIER, MOLLET, VIRON, WASSON, WAVRANT.

Assistaient également à la séance : Mme BRUNEL.

Monsieur LE MAIRE - Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, bien sûr, il s'est

passé quelque temps depuis cette terrible catastrophe d'EL ASNAM. J'ai eu l'occasion, en tant que Président de la région NORD / PAS-de-CALAIS de dire notre solidarité à tous les travailleurs algériens qui sont dans notre région. Je voudrais la redire aujourd'hui en tant que Maire de Lille et en votre nom.

Une catastrophe aussi terrible quel que soit l'endroit où elle se produit, nous touche, mais nous y sommes d'autant plus sensibles que c'est en Algérie, que nous avons avec l'Algérie des liens particuliers et que cette ville, ou dans la ville sœur de ROUBAIX, habitent de nombreux algériens.

A cette occasion, nous voulions témoigner de notre sympathie, pas seulement au niveau du verbe; je l'ai fait personnellement et en votre nom, à Monsieur le Consul Général d'Algérie à LILLE. Mais nous avons pris des dispositions à l' Hôtel de Ville; nous avons fait appel aux Lillois.

L'opération est commencée et elle se poursuit. Je remercie les nombreux Lillois et Lilloises qui ont fait des dons de couvertures, de lits de camp, de lots de vêtements, de tentes, de matériel médical, de chaussures, de draps, de matelas...que nous avions demandés.

Tout ceci sera bien entendu acheminé en Algérie; c'est Monsieur SYLARD qui, dans le cadre de sa délégation, a la responsabilité de cette affaire douloureuse.

De plus, au niveau de la Région, nous avons décidé qu'à côté de ce que nous allions envoyer en urgence (ce à quoi je viens de faire allusion) il serait souhaitable que dans la ville nouvelle qui sera construite il puisse y avoir un équipement collectif de grande envergure, soit une école, soit un hôpital, ce que les Algériens souhaiteront et que cet équipement puisse être le résultat de la coopération de la Région qui s'y est engagée, (c'est elle qui mène l'affaire), de la Communauté Urbaine (Monsieur le Président NOTEBART a décidé de s'allier à la Région sur ce point). Je pense que la Ville de LILLE aussi va, avec d'autres villes, les deux Assemblées Départementales participer de concert à l'action de tous ceux qui vont mettre en oeuvre les moyens pour créer dans la ville nouvelle un équipement qui portera témoignage à jamais de la solidarité de la Région du NORD / PAS-de-CALAIS, des Assemblées de ces deux départements et de ses nombreuses villes.

Nous n'allons pas fixer aujourd'hui les sommes que nous serons amenés à voter pour cet équipement, nous le ferons dans le cadre de cette opération et de ce qu'il sera indispensable de demander aux uns et aux autres pour la mener à bien.

Je rappelle que ce n'est pas la ville de LILLE qui sera maître de l'ouvrage; c'est la Région en liaison très étroite avec les deux Assemblées départementales et bien sûr toutes les villes dont la nôtre qui s'associe à ce mouvement général.

Nous abordons maintenant le sujet de l'ordre du jour.

C'est un Conseil Municipal bien particulier qui nous rassemble ce soir. Dans une des dernières séances du Conseil Municipal à laquelle participaient beaucoup de représentants du personnel nous avons traité plusieurs problèmes, et en particulier le problème des horaires. En ce qui concerne cette question, les dispositions sont arrêtées et à partir du 3 Novembre l'horaire du personnel municipal sera de 37 h 30.

De plus, dans une lettre au personnel j'ai rappelé l'engagement du Maire et du Conseil Municipal sur ces dispositions concernant les horaires mais aussi la volonté du Conseil Municipal de supprimer sur deux ans, l'auxiliarat pour faire en sorte que tout le monde dans cette Mairie puisse avoir un emploi permanent, de supprimer le groupe de rémunération 1 de manière à ce que tous les agents concernés bénéficient du groupe de rémunération 2. C'est-à-dire une amélioration générale.

Je crois que compte tenu de ce qu'est cette Mairie, compte tenu de son histoire, elle doit toujours être à l'avant-garde dans ces domaines.

Le Conseil Municipal ne faillit pas à son devoir et à sa tâche et, en étant l'expression dans ce domaine bien précis, nous en avons pris les dispositions nécessaires.

A présent, nous abordons la question de l'organigramme. Vous vous souvenez qu'il devait être arrêté et nous en sommes justement à cette tâche.

Tout d'abord, allons-nous confectionner cet organigramme ce soir ? Ce n'est pas possible.

Aujourd'hui nous en fixons la philosophie, les orientations et nous aurons ensuite à chaque réunion du Conseil Municipal des délibérations qui, services après services, ensemble de services après ensemble de services, arrêteront exactement le nombre de postes. L'organigramme est très précis mais il faut naturellement avoir une vision d'ensemble. Nous avons la tâche, nous Elus, à partir de trois mille agents qui souhaitent travailler pour leur ville, de mettre en place une organisation qui soit la meilleure possible pour qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions et atteindre la plus grande efficacité. Voilà exactement la motivation d'un organigramme.

Comment obtenir la meilleure efficacité et en même temps permettre aux agents de travailler dans les meilleures conditions ? Tel est l'objet de la discussion de ce soir.

Bien entendu, l'organigramme doit se traduire par des postes budgétaires. Nous les avons actuellement puisque nous avons ces trois mille agents.

Mais il faudra supprimer certains postes budgétaires si on ne les retient pas dans l'organigramme et il faudra en créer d'autres pour les nouveaux services créés dans cet organigramme.

A chaque réunion du Conseil Municipal, nous prendrons un service et nous irons dans le détail. Vous aurez exactement la nomenclature à un employé près des postes qui doivent être créés, car c'est au Conseil Municipal qu'il convient de créer ces postes et de fournir les finances pour les alimenter.

Nous travaillerons au mois d'octobre, au mois de novembre, au mois de décembre et je pense qu'au mois de Janvier nous en aurons terminé avec ce travail. Nous aurons fait le tour de tous les services et de tous les services extérieurs.

Il se peut qu'au mois de janvier il y ait encore une réunion exceptionnelle du Conseil Municipal pour l'organigramme car nous adopterons l'ensemble des postes budgétaires. Nous nous donnerons en fin de parcours la possibilité de reporter telle

ou telle modification si, chemin faisant nous nous sommes aperçus qu'il y avait des corrections à apporter à un ensemble qui va se dégager progressivement à partir d'orientations

La ville a actuellement un organigramme qui date d'une dizaine d'années. Je suis ici avec vous depuis dix ans. Je me suis aperçu, et je ne suis pas le seul (sur ce plan beaucoup d'entre vous m'avaient fait part de leurs réflexions, nous en avons discuté bon nombre de fois) que cet organigramme comme toute chose avait vieilli, que nous avons pris des dispositions pour de nouveaux services, que nous avons dégagé surtout des orientations nouvelles d'action, que nous agissons maintenant dans des secteurs qui sont tout à fait nouveaux et dans lesquels nous n'agissions pas antérieurement.

Si nous voulons être bien organisés et bien administrés, il est indispensable que tous les dix ans le procédé ait une révision d'ensemble. Cela me paraît être une mesure d'ordre que nous devons accepter, ou alors nous risquons d'avoir un organigramme dépassé avec une volonté des Elus d'innover, et par conséquent des ruptures.

Je crois que le moment est particulièrement favorable puisqu'un nouveau Secrétaire Général a pris ses fonctions. J'ai d'ailleurs amorcé cette discussion avec Madame INGLEBERT, puisque nous l'avons commencé en Juin. A l'époque Monsieur DELEBARRE était Délégué Général au Développement. Je lui ai adressé une lettre, dont mes chers collègues, vous avez reçu le double. Je tiens à vous redire les orientations que j'ai données à Monsieur DELEBARRE pour travailler sur l'organigramme, et depuis, nous n'avons pas cessé d'en parler si bien que cela sera une très bonne chose quand nous arriverons au bout, dans quatre mois.

Quelles sont les grandes orientations ? « La volonté du Conseil Municipal de développer, par l'intermédiaire des services municipaux, la notion de services publics rendus aux habitants de LILLE ».

Nous sommes ici un Conseil Municipal. Nous voulons que les employés municipaux travaillent dans de bonnes conditions. Nous voulons fixer des règles de coopération entre eux et avec nous qui soient excellentes, mais nous n'oublions pas ni les uns ni les autres que la seule raison pour laquelle nous sommes ici est que nous devons servir LILLE et les Lillois. Au niveau de notre Hôtel de Ville et de notre organigramme la notion de services publics doit à chaque fois s'imposer.

Nous n'avons pas à servir des intérêts particuliers. Nous devons servir tels ou tels intérêts généraux, tels ou tels intérêts de catégorie, tels intérêts voir même particulier, l'intérêt général étant la somme d'intérêts particuliers ; c'est toujours en fonction de cet intérêt général que se traduit le service public.

Deuxième orientation : celle-là est capitale. Elle a marqué ces dernières années, elle marquera toute l'évolution des prochaines :

- « La possibilité de mettre en oeuvre les principales orientations définies par le programme municipal et, en tout premier lieu, la volonté de la Municipalité de LILLE, d'accentuer la décentralisation au niveau des quartiers ».
Par conséquent, meilleure articulation entre les quartiers et l'Hôtel de Ville.

- « La prise en compte de priorités ».

- « La décentralisation effective des responsabilités ne peuvent pas être centralisés au niveau du Secrétaire Général, personne n'y pense et surtout pas celui

qui est en poste. Mais d'un autre côté, tout doit être organisé de telle façon que son autorité puisse s'exercer sur l'ensemble des services. Le Maire et le Secrétaire Général ont des responsabilités particulières envers vous Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, ainsi que devant la ville et nous devons les assumer dans de bonnes conditions.

Il est donc indispensable, au niveau de trois mille agents, que la liaison puisse s'effectuer du Secrétariat Général à tous les services. Cela suppose que le Secrétaire Général soit entouré de hauts fonctionnaires municipaux, et qu'il appartienne à chacun de ces hauts fonctionnaires municipaux d'avoir une responsabilité effective dont il doit rendre compte devant le Secrétaire Général et le Maire.

C'est pourquoi j'ai souhaité que les Secrétaires Généraux Adjointes n'apparaissent pas uniquement comme aides du Secrétaire Général ou comme conseillers du Secrétaire Général, mais qu'ils aient des responsabilités effectives de commandement sur des services qui sont les leurs et que nous allons détailler.

J'ai souhaité également car cela me paraissait indispensable qu'une « Inspection Générale des Services » soit créée. Elle pourra s'exercer sur les services techniques mais aussi sur l'ensemble des services. Cet inspecteur général fonctionnaire hors échelle choisi en fonction de sa compétence, doit être le premier conseiller qui apporte son expérience au Maire, au Secrétaire Général et à l'ensemble des élus.

- Il ne peut y avoir seulement le Maire, les élus, les services. Il est nécessaire qu'il y ait une inspection générale des services s'attachant à la mise en œuvre de l'informatique des grands dossiers.

- Un effort permanent de gestion dans tous les domaines doit être développé et devrait aller jusqu'à la mise en œuvre de l'informatique dans de nombreux services (ce qui est en cours) et à la création d'un service des achats.

- Ce jour viendra où un service unique achètera tout ce qui concernera l'Hôtel de Ville. Mais il faudra attendre un an ou deux pour que nous soyons bien avancés sur le plan informatique.

- Et enfin : « Une solution progressive du problème des auxiliaires et des personnels intermittents » mais je vous en ai déjà parlé.

- J'ajoutais également la volonté du Maire d'appliquer le nouvel horaire de trente sept heures et demie dès le 3 Novembre, mais ceci est fait.

Telles étaient les orientations.

Je vais maintenant vous les présenter en les détaillant, en remerciant Monsieur DELEBARRE du travail considérable qui a été le sien et en citant trois personnes qui ont consacré de nombreuses heures à cette première ébauche, à ces premières orientations, Messieurs LESSCHAEVE, CWIGK et BAJU, de la Direction du Personnel.

Je le répète, nous allons faire connaître aujourd'hui la philosophie appliquée de l'organigramme et à chacune des réunions du Conseil Municipal en seront précisés les détails service par service. Pendant les quatre mois à venir, nous aurons des discussions non seulement avec le personnel mais aussi avec les organisations syndicales, ce qui signifie que ce qui sera dit aujourd'hui pourra être modifié, pourra subir des inflexions, des changements ; c'est naturel. Nous les verrons au fur et à mesure que s'élabore cet organigramme c'est-à-dire à chaque réunion du Conseil

Municipal lorsque nous aborderons une Direction.

L'organigramme se traduira par une délibération où nous dirons le nombre d'emplois exact créés à LILLE et la répartition exacte de ces emplois; ce n'est pas l'objet de la réunion d'aujourd'hui.

La réunion d'aujourd'hui est le premier fil que l'on tire pour mettre cet organigramme en place.

Voyons le détail.

Après avoir rappelé aux membres du Conseil Municipal ces objectifs et vous avoir précisé la procédure, je voudrais ajouter qu'il y a une discussion à laquelle je ne me prêterai pas d'emblée, c'est celle de savoir combien il y aura finalement de fonctionnaires municipaux, je sais exactement combien il y a de postes théoriques à l'organigramme aujourd'hui, combien il y a de postes effectivement occupés.

Ce n'est pas la discussion d'aujourd'hui, nous le verrons dans le détail chaque mois au niveau des postes qui existent et de ce qu'il faut remplacer. En fin de course, nous connaissons exactement le nombre de postes, mais nous n'allons pas avoir une discussion première ou un préalable sur le nombre de postes. Nous allons au contraire porter la discussion sur la meilleure adaptation de notre organigramme pour que nous puissions travailler les uns et les autres dans les meilleures conditions.

Principales lignes de l'organigramme

Le Secrétariat Général

Comme je l'avais indiqué dans mon courrier du mois de Juillet, j'ai demandé à Monsieur Michel DELEBARRE de veiller à ce que l'organigramme permette une **réelle décentralisation** sur l'ensemble des cadres municipaux et, aux premier chef, sur les secrétaires généraux adjoints, Messieurs CAILLAU et DEROEUX.

C'est ainsi, qu'après du Secrétaire Général, les responsabilités s'établissent comme suit : il y a trois types de responsabilités :

- Monsieur Régis CAILLAU aura, en tant que Secrétaire Général Adjoint, la responsabilité des services techniques dans son ensemble,
- Monsieur Pierre DEROEUX, en tant que Secrétaire Général Adjoint, aura la responsabilité de l'ensemble des services administratifs relatifs aux questions familiales et sociales, à l'Animation et au fonctionnement de l'ensemble des équipements culturels, sportifs et d'enseignement.
- Compte tenu de l'importance de plus en plus grande qu'il faut attacher au fonctionnement des services, à la mise en œuvre de grands dossiers tels que « Le nouveau Siècle » ou l'aménagement de l'ensemble des abords de la Citadelle (car ce n'est pas un mince dossier et nous devons chaque année faire un bond important dans l'aménagement du Bois de Boulogne et du Bois de la Deûle) auxquels s'ajouteront des projets pour les dix ou quinze prochaines années pour la Ville de LILLE, j'ai demandé que l'organigramme fasse état de la mise en place d'une **Inspection Générale des Services Techniques et Administratifs**, directement rattachés au Maire. C'est par conséquent une fonction d'inspection, une

fonction de conseil, une fonction d'impulsion, qui devra aussi éclairer les élus. C'est donc une fonction un peu hors organigramme, en liaison étroite avec le Maire, le Secrétaire Général et les élus qui aura pour mission de traiter les dossiers qui lui seront directement confiés. C'est l'Inspection Générale telle que nous la connaissons dans la nomenclature de l'Administration française et des Ministères Français, où vous avez au niveau de grands ensembles une Inspection Générale qui dépend directement du Ministre et qui est hors du service des directeurs et des différents services.

Afin de remplir cette tâche pour laquelle il est nécessaire d'avoir une grande expérience des services municipaux, j'ai demandé à Monsieur Jacques MARQUIS, Directeur Général des Services Techniques, d'accepter ce poste auquel j'ai voulu donner, en faisant ce choix, une dimension exceptionnelle. Cette dimension correspond à l'expérience de Monsieur MARQUIS, à la connaissance qu'il a des problèmes techniques et surtout aux grandes responsabilités qu'il a assumées dans la Ville et qu'il continue à assumer.

Il aura en particulier, au-delà de l'inspection générale de l'ensemble des services, de toutes les missions (et au cours des prochains mois nous donnerons un contenu précis à ce qu'est cette orientation d'une inspection générale), la responsabilité de l'opération « Nouveau Siècle » conjointement avec Monsieur CHANAL, dans le cadre de la responsabilité des fonctionnaires. Monsieur MARQUIS a la responsabilité générale de mener à bien cette expérience non seulement sur le plan technique mais aussi sur le plan de la promotion, et de faire de ce « Nouveau Siècle » une des plus éblouissantes réalisations de la Municipalité.

Il a dès maintenant (par conséquent nous devons dans les prochains mois voir de très grands changements) la responsabilité entière du programme, de l'élaboration et de la réalisation de l'aménagement du Bois de la Deûle et du Bois de Boulogne.

C'est un endroit où des milliers de Lillois se réunissent. Lille peut avoir là un parc de loisirs tout à fait exceptionnel, nous ne pouvons pas le laisser dans une demi-jachère comme il l'est actuellement.

Il est très important que des crédits soient votés, ils le seront et dès l'année 1981, et que les travaux soient menés à bien. Mais cela ne sera qu'une partie de son travail, l'autre partie portant sur l'ensemble des services et sur un travail de conseil et d'expert qu'il mènera directement auprès du Maire et du Secrétaire Général dans des conditions que j'aurai l'occasion de préciser plus exactement.

Si l'ensemble des services s'organisent autour du Secrétaire Général et des Secrétaires Généraux Adjoins, ce qui paraît être la règle selon des modalités que je vais préciser, je voudrais tout de suite traiter des services qui seront directement rattachés au Secrétariat Général.

Tous les services dépendent d'un Secrétaire Général Adjoint sauf quelques services que je cite maintenant qui sont ceux du Secrétariat Général plus précisément rattachés au Maire et au Secrétaire Général.

Outre le **Secrétariat général de la Ville D'HELLEMMES** dont Monsieur CLERMONT assume la responsabilité et qui aura à rendre compte directement au Secrétaire Général, les services suivants seront rattachés au Secrétariat Général et au Maire.

Tout d'abord le **Service de l'Information et des Relations Publiques**. Les relations publiques sont très liées avec les Elus, lorsque nous recevons ou que nous allons quelque part, c'est un service qui concerne les Elus pas seulement les services de l'Hôtel de Ville.

Ce service doit donc être directement rattaché au Secrétaire Général et au Maire.

Il est composé d'une partie des personnels qui appartenaient à la Délégation Générale au Développement, laquelle est supprimée, les fonctions remplies par celle-ci étant réparties entre deux services. Le service de l'information et des relations publiques aura dans sa compétence en particulier les problèmes d'imprimerie.

La police Municipale : c'est un corps particulier sous la responsabilité particulière du Maire, chacun le comprend.

Le Service d'urgence et de Sécurité, quand je dis service, c'est un service de quelques personnes. Création nouvelle qui aura pour fonction d'être en quelque sorte la « vigie » permanente de la Ville, se rendant sur place à chaque fois qu'un événement se produit sur le territoire Lillois quelque'il soit et déclenchant un système gradué d'alerte des personnels municipaux ou des Elus suivant des normes précises qui seront données, et capable de déterminer devant tel ou tel incident l'ampleur des moyens qu'il faut mettre en œuvre...

Il n'est pas nécessaire de dépêcher tout le Conseil Municipal et tous les ingénieurs de la Ville s'il s'agit d'un feu de cheminée qui est éteint une demi-heure après. Mais s'il s'agit de pans de murs ou d'immeubles qui croulent...

Le service aura également à suivre attentivement les questions relatives aux nomades, et je devrais ajouter également des clochards.

Il y a un problème avec les clochards qui doit être suivi et faire l'objet d'un dossier et d'une délibération au Conseil Municipal. Il faut y trouver des solutions. Nous ne pouvons pas rester dans cette situation.

Compte tenu des spécificités de cette tâche, j'ai demandé à Monsieur CANDELA, responsable du G.E.D.A.L. qu'il va quitter, de bien vouloir assumer la Direction de cette antenne.

Seront rattachés au Secrétariat Général :

Le service du Secrétariat Général qui, animé par Madame BARBIER a la lourde tâche d'assurer la préparation et le suivi des réunions du Conseil de Municipalité et du Conseil Municipal.

Le service Planification - Développement. Service nouveau qui reprendra les secondes fonctions qu'assumait la Délégation Générale au Développement, qui est supprimée. Car s'il y a des créations, il y a des suppressions.

Le service aura à promouvoir dans la gestion de la Ville un effort permanent de planification et d'amélioration des méthodes de traitement des dossiers. Il assurera en outre la mise en œuvre d'un tableau de bord statistique des principales fonctions municipales.

Par ailleurs, ce service continuera à être chargé du suivi des dossiers relatifs au développement économique de la Ville. Je dirai même que c'est là sans doute sa tâche la plus importante.

Le Service des Mairies de Quartier. (C'est nouveau).

Afin de bien marquer l'importance grandissante du rôle des Mairies de Quartier dans l'organisation des services municipaux et la volonté de la Municipalité de poursuivre l'action de décentralisation, les effectifs des personnels affectés aux Mairies de Quartier seront renforcés tandis que sera créé, auprès du Secrétariat Général, un service des Mairies de Quartier.

Ce service assurera la coordination des questions relatives aux Mairies des Quartiers et veillera, au sein des services municipaux, au suivi des délibérations des Conseils de Quartiers.

L'expérience que nous avons, qui est très riche est en train de réussir; elle est pleine d'avenir. Il est bien entendu que nous ne pouvons seulement installer des Mairies dans les quartiers, il est indispensable d'avoir à l'Hôtel de Ville un service qui assure le suivi, la coordination et qui soit une pédale d'embrayage pour que les propositions qui viennent des Mairies de Quartier aillent immédiatement là où il faut dans cet énorme mouvement incessant qu'est l'Hôtel de Ville avec tous ses rouages administratifs.

Monsieur le Recteur DEBEYRE en a été convaincu, c'est une discussion que nous avons eue. Cela va donner une responsabilité accrue à tous ceux qui ont la tâche d'être conseillers de quartier.

Enfin, **le garage de l'Administration** Municipale demeurera, comme cela était le cas précédemment, sous l'autorité du Secrétaire Général.

Nous allons voir à présent les services qui sont sous l'autorité des Secrétaires Généraux Adjointes.

Monsieur Pierre DEROEUX aura sous sa responsabilité :

- La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales,
- La Direction de l'Animation,
- La Direction Générale des Affaires sportives, culturelles et de l'enseignement.

Il n'y a pas de grands changements, chacun s'y retrouve. Je donne quand même le détail.

La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales confiée à Madame ROT-SAERT, agira essentiellement dans quatre domaines :

- celui des **personnes âgées**, cette priorité de l'action municipale étant réaffirmée par la création d'un Service des Personnes âgées :
- celui de **l'action familiale et sociale** :
- celui de **l'aide locale**, conformément aux dispositions récemment adoptées par le Conseil Municipal en faveur d'un retour dans la compétence municipale de l'aide locale jusqu'à présent confiée au B.A.S; cette aide locale devant faire d'ailleurs

l'objet d'une décentralisation dans les quartiers, comme convenu.

- enfin, la Direction de Madame ROTSAERT gardera la responsabilité du Bureau D'Hygiène (pas de changement).

Une Direction de l'Animation (changement) confiée à Monsieur LEBRUN est créée regroupant :

- les fêtes et cérémonies d'une part
- d'autre part, les questions d'animation et de jeunesse.

Cette Direction se trouve dans une position particulière dans la mesure où son action ne se place pas dans le seul cadre de services propres, mais essentiellement à être mise en œuvre dans le cadre de l'ensemble des équipements collectifs de la Ville de LILLE

C'est la raison pour laquelle Monsieur DEROEUX, en tant que Secrétaire Général Adjoint a également dans sa responsabilité les tâches qui seront remplies dans le cadre de la **Direction Générale des Affaires Sportives, Culturelles et de l'Enseignement**, confiée à Monsieur BACQUART, Directeur Général.

Trois services ou bureaux composeront cette Direction Générale :

- le **service des sports** ;
- le **service de l'Action Culturelle** ;
- et le **bureau de l'Enseignement**.

Le Bureau de l'Enseignement et la Caisse des Ecoles relevaient jusqu'à présent du même directeur. Nous faisons aujourd'hui la distinction, car je crois qu'elle doit être faite, entre le Bureau de l'Enseignement qui est un des services de la Mairie et de la Caisse des Ecoles qui est un Et. Public, qui a les grandes tâches que vous connaissez : la restauration scolaire et au delà, des activités parascolaires.

Deux Directions Générales seront rattachées au secrétaire Général et verront leurs compétences et leurs responsabilités étendues, conformément à la volonté manifestée de renforcer la décentralisation dans la gestion des services municipaux.

Il s'agit :

- de la Direction Générale du Personnel et de l'Administration Générale,
- et de la Direction Générale des Finances, de l'informatique, des Achats et des Affaires Juridiques.

La Direction Générale du Personnel et de l'Administration Générale confiée à Monsieur LESSCHAEVE, Directeur Général, aura **trois domaines de compétences** :

- pour la gestion des questions relatives au personnel,

Cette Direction Générale s'appuiera :

- sur le **Bureau de la Gestion du Personnel et de la formation**. Nous ajoutons « et de la formation », car nous souhaitons que ce bureau puisse faire des propositions qui seront vues au niveau des Elus pour arrêter un plan de formation du personnel communal, c'est indispensable, plan que nous établirons dans le cadre d'une négociation avec le Centre de Formation du Personnel Communal.
- à côté de ce Bureau, un Chef de Service Administratif aura la responsabilité d'un service regroupant :
- **le Bureau des Traitements et de l'Action Sociale** relative au personnel communal. Ces tâches devant, progressivement, faire l'objet d'une mise sur informatique.
- **le Bureau des Œuvres Sociales** (c'est une création). Répondant ainsi à une revendication des organisations syndicales, un bureau spécifiquement chargé de la gestion des œuvres sociales (C.O.S.) est créé.

Plutôt que d'avoir des syndicalistes sur des postes, je ne dirai pas fictifs, mais à mi-temps parce qu'ils font à la fois leur travail de Mairie et leur travail d'animation du C.O.S. qui, compte tenu des crédits importants que nous lui donnons, a des activités qui ne sont pas minces, il est indispensable qu'il y ait là un ou deux permanents ayant la responsabilité de ce bureau, et de ces activités. Je parle des activités « œuvres sociales du C.O.S. ».

- **Le Bureau de prestations de service**. Ce nouveau bureau, qui rassemblera les coursiers, le service de dactylographie et aura la responsabilité des intermittents, fonctionnera comme un outil de prestation de service à l'égard des services municipaux momentanément privés de personnel du fait de maladie.

Nous ne pouvons continuer comme maintenant à laisser à chaque direction le soin de faire appel à des intermittents lorsqu'ils ont des difficultés.

Il est légitime que lorsqu'un intermittent a été pris en charge par une mairie comme celle de LILLE, il souhaite y rester. Sur ce plan, il faut y regarder en deux fois avant d'engager qui que ce soit car nous prenons une responsabilité. Nous ne pouvons nous comporter comme un simple service privé, une simple agence privée. Voilà pourquoi il y aura ce bureau de prestations de service, qui pourra établir une meilleure coordination dans ce domaine.

- Dans le même esprit, la **Documentation administrative**, qui doit être de plus en plus un outil à la disposition de l'ensemble des services municipaux, est rattachée à cet ensemble de bureaux.

Le Directeur Général du Personnel et de l'Administration Générale coordonnera également les activités de la **Direction de l'Administration Générale** dont le Directeur est Monsieur HOUZE.

Si cette dernière direction s'est vue retirer de sa compétence les « Mairies-Annexes », érigées en service distinct, la Direction de l'administration Générale devient un ensemble cohérent regroupant :

- les Affaires Générales au sens classique du terme;
- les archives;
- les élections;
- et nous ajoutons l'état civil et les cimetières car nous pensons qu'ils doivent se rattacher aux affaires générales; ils étaient avant rattachés à la Direction des Affai-

res Sociales.

Ce regroupement de services dans le cadre de la Direction de l'Administration Générale permet la mise en place d'une Direction qui assurera un suivi plus large des habitants de LILLE et permettra de rassembler au sein de la Direction Générale des Personnels et de L'Administration Générale les principaux services qui, dans les prochaines années, feront de plus en plus l'objet d'un traitement informatique.

Nous avons commencé à appliquer l'informatique et nous allons la généraliser. Nous ne voulons pas faire de l'informatique aux quatre coins de l'Hôtel de Ville. Il était beaucoup plus rationnel de commencer dans un ensemble de services et d'aller jusqu'au bout de cette logique avant de passer à d'autres services.

Nous arrivons aux affaires financières.

La Direction Générale des Finances, de l'Informatique, des Achats et des Affaires Juridiques.

Sur le plan des Finances, l'organisation de cette Direction Générale reprend les fonctions qui étaient auparavant assumées par cinq bureaux dans le cadre de trois services :

- un service des affaires budgétaires qui suivra tous les problèmes liés aux finances municipales (budget, comptes administratifs...);
- un service des achats qui, reprenant ce qui était jusqu'à présent l'économat, en amplifiera la fonction et aura pour vocation de traiter l'ensemble des achats et marchés passés par la Ville de LILLE, lorsque ce service des achats sera sur informatique et qu'il traitera l'ensemble des achats de la Ville de LILLE, il deviendra un service distinct ;
- un service de l'informatique dans le cadre duquel sera poursuivie la mise sur informatique des différentes fonctions municipales.

Il doit être dès aujourd'hui évident pour chacun que ce service des Achats et le service de l'Informatique sont des éléments essentiels de l'amélioration de la gestion de la Ville de LILLE.

Cet organigramme n'a pas seulement pour objet de placer des fonctionnaires, il a aussi peut-être pour objet essentiel, d'améliorer l'administration et le fonctionnement et de faire appel de plus en plus à l'informatique dans de nombreux secteurs.

Si la charge de la mise en place de ces services est confiée à Monsieur FLOTIN et, selon toute vraisemblance à deux chefs de service qu'il conviendra de recruter en fonction de leur expérience dans ces domaines, on peut d'ores et déjà entrevoir la nécessité dans les prochaines années d'ériger ces services en véritables directions.

La Direction des Affaires Juridiques, confiée à Monsieur DECOTTIGNIES est rattachée à cette Direction Générale avec laquelle elle entretient des liens privilégiés tant en ce qui concerne la fiscalité locale qu'en ce qui concerne l'ensemble des marchés et conventions passés par la Ville.

Outre ces domaines de compétence cette Direction des Affaires Juridiques

poursuivra les tâches qui étaient les siennes en matière.

- d'opérations immobilières et d'urbanisme (sous son aspect réglementaire)
- et de gestion du patrimoine municipal.

Le service des Etudes Juridiques est toujours rattaché à cette Direction, à laquelle est confiée en outre à compter de ce jour le **Service de Médiation** dont la mise en place, il y a un an, a prouvé, plus que nécessaire, l'utilité et l'efficacité.

Le service de médiation avait été rattaché au Secrétariat Général, Monsieur le Recteur. Nous le plaçons au Service des Etudes Juridiques car l'expérience nous a montré et Monsieur le Recteur nous a éclairé ainsi, qu'il y avait une telle liaison entre ceux qui sont les médiateurs et le service juridique que le mieux était d'établir cette correspondance, ce que nous avons fait.

Je passe maintenant aux **Services Techniques** qui sont placés sous la responsabilité de Monsieur CAILLAU, Secrétaire Général Adjoint.

Si l'autorité sur l'ensemble des services Techniques s'exercera en liaison avec **Monsieur DUFLLOT, nommé Directeur Général des Services Techniques**, le Secrétaire Général Adjoint Chargé des services techniques aura directement dans sa compétence ;

- **Le Bureau d'Études** chargé de la conception de l'ensemble des projets municipaux ; (On le comprend ; il me paraît indispensable que la liaison soit directe. Il ne peut pas y avoir de cloisonnement au fur et à mesure que Les élus progressent dans l'imagination de telle ou telle réalisation ; il faut que le Bureau d'Études soit au même diapason qu'eux, c'est-à-dire que la Direction des Affaires Municipales tant au niveau des Élus qu'au niveau du personnel municipal doit immédiatement être concernée). Si d'un côté le Bureau d'Études est avec le Maire, le Secrétaire Général, l'inspecteur Général et le Secrétaire Général Adjoint, d'un autre côté il est avec l'ensemble des ingénieurs et l'ensemble des services.

- **Le centre technique municipal** qui est un outil opérationnel d'intervention directe en matière de service technique. Nous voudrions une rationalisation car une partie du travail de ce centre technique municipal provient des demandes qui arrivent au cabinet du Maire de ceux qui souhaitent des salles, telle ou telle adaptation... Cela doit être fait en liaison avec le Secrétaire du Conseil Municipal et là encore il est indispensable que la liaison soit rapide et qu'immédiatement le Secrétaire Général Adjoint puisse mettre en œuvre ce Centre Technique Municipal.

- **En ce qui concerne le Garage municipal**, ce n'est pas très logique. La seule explication au fait que le garage municipal soit au niveau du Secrétaire Général Adjoint est que je souhaite qu'une réforme en profondeur soit entreprise dans ce service. Il se trouve donc là pour être réformé, puis il repartira dans les services ;

- **L'Atelier des Théâtres** qui, comprenant l'atelier des décors, doit voir sa fonction redéfinie par rapport à la mise en place de l'Opéra du Nord et de la présence des Centres dramatiques. Sur ce plan il pourrait y avoir de nouvelles dispositions prises. Nous souhaitons que l'Atelier des Théâtres soit au niveau du Secrétaire Général Adjoint pour que des décisions soient prises immédiatement en fonction des discussions que nous avons avec les comédiens et tous ceux qui sont concernés par l'Opéra, puisque ce sont des Élus qui ont des responsabilités à ces différents niveaux.

Par ailleurs, j'ai personnellement souhaité qu'un **chargé de mission auprès du Secrétaire Général Adjoint chargé des Services Techniques** soit responsable des problèmes relatifs au devenir du zoo et à l'attention à apporter aux problèmes posés par les animaux dans la Ville de Lille. Il ne s'agit pas d'un service, il s'agit que nous soyons vraiment éclairés et qu'il y ait une politique municipale à l'égard des animaux, dans tous les domaines. Plusieurs services s'en préoccupent, la délégation de Monsieur WINDELS, la délégation des espaces verts, la délégation des services techniques. Mais il faut peut-être définir une philosophie au niveau d'une politique municipale envers les animaux. Monsieur MARQUIS, comme inspecteur général pourra nous éclairer, c'est une discussion que nous avons entreprise et qui n'est pas terminée. En tout cas, elle est ouverte, nous y apporterons le point final en janvier.

Le Secrétaire Général Adjoint chargé des Services Techniques et le Directeur Général des Services Techniques seront assistés dans leur tâche par un Chef des Services Administratifs.

En tant que Directeur Général des Services Techniques, Monsieur DUFLOT, animera, sous l'autorité de Monsieur CAILLAU, **cinq services techniques**

- Le Service de la **Voie Publique** confié à Monsieur DESCHAMPS, Ingénieur en Chef, chargé de tous les problèmes relatifs : (à titre d'exemples)

- aux permis de construire,
- à la circulation, aux taxis ;
- à la signalisation ;
- à la voie publique,
- aux halles et marchés,
- à la coordination de la propreté (les équipes de propreté étant décentralisées dans les quartiers). A noter que cet organigramme devrait permettre une nouvelle approche de tous les problèmes concernant la propreté à Lille.

- **Le Service des Espaces Verts et de l'environnement**, confié à Monsieur LHO-TELLIER, Ingénieur en Chef.

- Création et entretien des espaces verts. Je souhaite qu'en quelques années tous les petits points verts de la Ville soient des jardinets, qu'il y ait sur ce point une mutation complète. Il est indispensable de mener cette politique, les jardiniers de la Ville ne doivent pas seulement être dans leurs serres, ils doivent être sur les terrains d'opérations de la Ville pour transformer les petits jardins et créer à travers la ville (ce qui a déjà été largement entrepris) des points verts. Il ne s'agit pas seulement de faire de petits jardins avec des arceaux verts, cela date de Matusalem, mais la possibilité de faire de petits murets doit être étudiée. Il faut des transformations afin que l'on sente que la Ville est prête à passer au troisième millénaire, et ne pas s'attarder à l'exemple des cinquante dernières années qui nous rapprochent de 1900.

- Création et entretien des stades et terrains de sport. Nous aurons besoin de toute votre autorité et de toute votre imagination. Quand je vois le nombre de terrains de sport que l'on demande, il faudra en réaliser beaucoup, c'est un effort considérable qui devra être fait dans ce domaine.

Je dois dire d'ailleurs que les terrains que nous achetons au Conseil Général

du Nord sont pratiquement en ordre. Nous aurons une plaine où nous pourrons faire des terrains.

- des espaces verts des H.L.M.
- de la M.N.E. (Maison de la Nature et de l'Environnement).

Je ne cite pas tout, mais c'est déjà beaucoup.

- **Le Service de la Construction**, confié à Monsieur COSSART, Ingénieur en Chef

- responsabilité de toutes les réalisations municipales nouvelles ;

- surveillance des chantiers, ce qui n'est pas la moindre affaire; je n'ai pas besoin de vous dire tous les chantiers qu'il peut y avoir.

- **Le Service de la Gestion du Patrimoine**, confié à Monsieur LACASCADE, Ingénieur en Chef

- Projets, marchés relatifs aux bâtiments communaux ;

- service thermique et sanitaire ;

- nous y avons ajouté un service qui devrait prendre énormément d'importance et qui est celui des économies d'énergie puisque Monsieur LACASCADE a la responsabilité de mener l'étude et de faire un plan d'économie d'énergie.

- **le Service de l'Éclairage Public**, confié à Monsieur BARBERY, Ingénieur en Chef.

- éclairage public,

- service électrique et téléphonique.

- Enfin, une mention toute particulière doit être faite aux **Services Techniques** d'Hellemmes sur lesquels je souhaite voir le Directeur Général des Services Techniques et le Secrétaire Général Adjoint chargé des Services Techniques porter une très grande attention.

Telles sont les principales orientations du nouvel organigramme des services municipaux de Lille.

Comme vous avez pu en juger, celles-ci répondant aux préoccupations que j'exprimais dans la lettre-cadre que j'adressais en Juillet à M. DELEBARRE.

Bien entendu, tout n'est pas terminé, tout commence, au contraire, et, d'ici au mois de janvier, le Conseil Municipal sera, à chacune de ses réunions, saisi d'un rapport présentant de manière détaillée chacun des ensembles de services qui viennent d'être précisés.

Si nous y avons déjà réfléchi, s'il s'agit déjà d'orientations bien définies et bien fermes, nous allons ouvrir la discussion avec les hauts fonctionnaires, les fonctionnaires, les organisations syndicales, et si nous devons apporter telle ou telle modification sur un problème, que personne ne s'imagine qu'il doit entreprendre un combat. Les indications qui sont données peuvent être discutées, elles le seront nécessairement. Elles peuvent être amendées sur les points de détail, voire même sur les points d'architecture.

La lecture de ce document vous montre quand même qu'il y a une réflexion qui était absolument indispensable et une cohérence à travers tout cet ensemble. S'il s'agit de détruire la cohérence, il y aura certainement de la résistance, celle du Secrétaire Général, la mienne et celle des Elus s'ils acceptent ce soir ce projet qui est à la fois une orientation des services, une philosophie sur ces services, et une première ébauche, mais si on ne touche pas à la cohérence, on peut bien entendu apporter des modifications.

Je n'ai pas parlé que des services qui dépendent directement de l'Hôtel de Ville, il y a, vous le savez, les services extérieurs qui ne sont pas moins importants, les théâtres, les musées... Je ne vais pas faire l'énumération.

Il appartiendra au Conseil Municipal de décider des postes de ces services extérieurs dans les mêmes conditions que les services municipaux proprement dits. Nous passerons une radio des postes par exemple du Palais des Beaux-Arts.

Je veux simplement aujourd'hui apporter quelques précisions allant dans le sens de la novation.

J'ai parlé des Mairies de Quartier, je vous ai dit qu'il y aurait davantage de personnel, qu'il y aurait même un service en Mairie.

Au niveau des Mairies de Quartier, il faut renforcer le personnel. Il faut faire une situation aux Secrétaires des Mairies de Quartier qui soit digne de la fonction qui est importante. Nous voudrions qu'il y ait dans chaque mairie de quartier :

- un secrétaire de mairie,
- trois agents,
- une dactylo,
- un agent chargé de l'aide locale qui sera décentralisée,
- un enquêteur social.

Tous les enquêteurs n'ont pas besoin d'être à l'Hôtel de Ville, ils peuvent être dans les mairies de quartier. Ils ont des secteurs, il vaut mieux qu'ils correspondent à des quartiers. Pour leur éviter des pas inutiles, il vaut mieux qu'ils partent de la Mairie de Quartier plutôt que de l'Hôtel de Ville. Tout ceci sera rationalisé.

Les services de police et de propreté sont également appelés à s'organiser autour des Mairies de quartier. Pour les services de propreté, il s'agit d'une nouveauté.

L'Equipe du Centre-Ville, bien que très axée sur l'intervention en matière de propreté sera rattachée au service des Mairies de quartier. Nous estimons que le service du Centre-Ville est une mairie de quartier, mais nous n'allons pas mettre une mairie dans le Centre-Ville puisqu'elle existe déjà c'est la Mairie centrale. Nous n'allons pas nous donner le ridicule de mettre une autre Mairie place Rihour ou place du Général de Gaulle, mais il est nécessaire de mettre des services qui sont ceux d'une Mairie particulière axés sur le stationnement de la propreté.

Pour le stationnement, il s'agit de la police ; pour la propreté, il s'agira de cette équipe du Centre-Ville. Les voies piétonnes méritent une surveillance particulière et un traitement particulier sur le plan de la propreté. Ce service aura la responsabilité

décentralisée.

J'ajoute que nous créons un poste de chargé de mission au Nouveau Siècle, confié à Monsieur CHANAL. Une association a été créée, par conséquent, deux postes sont créés, celui de Monsieur CHANAL à temps complet pour le Nouveau Siècle et j'ai dit tout à l'heure la responsabilité qui sera celle de Monsieur MARQUIS.

Création d'un poste de Chargé de Mission au Centre d'Information Municipale ; confiée à Monsieur Pierre DOUAY. C'est une nouveauté.

Puisque nous faisons un organigramme, nous allons aller dans le sens de l'amélioration des conditions de travail. Il suffit d'aller au siège du Syndicat d'Initiative et des Amis de Lille pour voir qu'il existe une situation qui n'a que trop duré.

Vous avez là le C.I.F. (Centre d'Information Féminin), le Festival de Lille, le Syndicat d'Initiative, les Amis de Lille, qui sont entassés, avec bien d'autres.

Il faut créer un Centre d'Information. Je pense que la population est sous-informée. Les média interviennent davantage, mais il y a une sous-information générale car chaque Lillois consomme aujourd'hui beaucoup plus d'informations qu'il y a vingt ou trente ans.

Il y a le Centre d'Information Féminin, le Centre d'Information de la Jeunesse que nous allons créer (le département de la Jeunesse nous a donné les crédits mais le Ministère de l'Intérieur s'y opposait, il lève cette opposition je pense que nous allons pouvoir le créer) le Centre d'Information pour Personnes âgées, qui est repris en partie par le C.I.F.

Il faut à Lille un point « I » où toute personne de sept ans à soixante dix-sept ans, quelque soit son âge, quelque soit sa catégorie sociale puisse avoir une information sur quelque sujet que ce soit.

Le point « I » pourrait être en même temps le grand endroit de la concertation où se réunissent les Offices : Office des sports, Office de la culture, (je parle de la réunion car les problèmes sont traités en Mairie). C'est pourquoi j'ai pensé que le Couvent des Minimes (mais c'est à vous de le décider avec moi) pourrait être ce grand point « I » de l'information. Nous aurons cette petite Hollande du quai du Wault dans quelque mois, il y a des bureaux qui sont actuellement disponibles nous pourrions y loger immédiatement le Festival car il est urgent de trouver des solutions.

Dans cet ensemble tout n'est pas aménagé en bureaux, mais il y en a ; il suffira de les occuper progressivement.

Que sera le Centre d'Information Municipale ? Il sera une association où se trouveront les autres centres, qui auront chacun leur indépendance. Il ne s'agit pas de mettre un chapeau au-dessus du C.I.F. ni au-dessus du C.I.J. qui n'en ont pas besoin.

Il s'agit d'avoir un centre d'information municipale là où nous hébergerons des associations qui sont indépendantes mais coordonnées.

Nous avons une Maison de la Nature et de L'environnement qui est un grand

succès à Lille, si nous avons un toit « I » qui sera celui de toutes les informations à Lille, nous allons dans le sens de la rationalisation au niveau de la ville. Cela sera tout à fait utile.

J'ai ajouté enfin la mise en œuvre de la Bourse du Travail car elle sera bien entendu occupée par les syndicalistes, mais elle sera municipale. Nous ne voulons pas recommencer l'expérience d'avoir autorité dans la Ville sauf dans le parking de la Bourse du Travail de Lille où je n'ai jamais été capable de régler le stationnement des voitures à la demande de nombreux plaignants. Je pense qu'en faisant une Bourse du Travail Municipale, il y aura du personnel et nous pourrons mieux régler ce problème. Nous voulons accélérer le mouvement.

Voilà les informations que nous voulons vous donner au moins pour ce soir.

La discussion est ouverte.

Monsieur CATESSON vous avez la parole.

M. CATESSON – Monsieur le Maire, mes chers amis, j'ai l'impression que nous allons faire ce soir, il ne faudrait pas que nous ayons l'air de le faire en hâte, une grande chose.

Quand on est Élu d'une Ville comme celle de Lille et qu'on se sent partie prenante d'une responsabilité vis-à-vis des engagements que l'on a face aux Lillois, réorganiser la Maison n'est pas une chose facile et je rends hommage à ceux qui l'ont fait, en regrettant qu'ils n'aient pas quelquefois fait appel à ce qu'il y a dans plusieurs têtes (il y en a parfois plus que dans une seule), nous aurions été à votre disposition pour le faire mais comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, il s'agit ici d'une première ébauche et d'une orientation. C'est dans cet esprit que je vais essayer de penser tout haut, puisque j'ai été mis au courant il y a environ une heure de ce projet.

Monsieur LE MAIRE – Il faut un point de départ à tout, mais nous avons quatre mois avant d'en arriver au projet final de l'organigramme car outre les Élus, il y a des organisations syndicales...

Je pensais l'avoir dit, mais je tiens à le répéter : comme ce point de départ, nous avons la consultation de l'un, de l'autre. Ce point de départ demande que chacun apporte sa contribution et pendant quatre mois vous aurez tout loisir pour le faire.

Avec votre autorisation, je voudrais dire qu'il est bien précisé ce soir que nous mettrons en application progressivement cet organigramme, que la décision définitive est pour janvier 1981 et que chaque responsable de service, chaque directeur poursuivra son travail dans les conditions identiques à celles d'hier, jusqu'au moment où soit par une note de service, soit par une délibération expresse du Conseil Municipal, les éléments consécutifs du nouvel organigramme nous amènent à changer et à prendre de nouvelles dispositions.

Je tenais à le dire car votre intervention laissait entendre que cela n'avait pas été suffisamment perçu.

M. CATESSON – On perçoit quelquefois trop vite, Monsieur le Maire.

C'est pourquoi je vais commencer à travailler et à jeter quelques idées. Je vou-

drais donner quelques pistes dans trois directions sur ce que je souhaite que devienne l'élaboration plus poussée de cet organigramme.

D'abord dans une direction de simplicité. Une ville a un certain nombre de compétences qui sont données par la Loi et la ville de Lille en a beaucoup moins puisqu'un grand nombre de ses compétences sont délégués à la Communauté Urbaine de Lille. Par conséquent, nous avons cinq ou six grands domaines de compétence qui sont les sports, les écoles, la culture, les affaires sociales et familiales, le patrimoine et sa gestion avec l'aménagement du territoire, je dirai l'aspect foncier des choses et d'une manière générale tout le secteur administratif.

Au niveau de ces six ou sept grands secteurs de compétence, il y a des décisions à prendre. Les décisions ont été prises par les Élus qui se sont fait élire sur un programme en disant : « voilà ce que nous allons faire dans tel ou tel domaine. C'est notre contrat municipal auquel nous avons tous adhéré. Cela est en amont de tout et cela signifie que des élus en amont de tout cela sont là pour faire respecter les engagements qu'ils ont pris. C'est la décision politique.

En dessous de cette décision il y a l'exécution. Quand je dis « en dessous », je ne parle pas dans la hiérarchie, je dirai logiquement, en aval. L'exécution se fait par des services fonctionnels qui sont soit assumés par des Élus, (par exemple, la construction des bâtiments, les Finances, la gestion du patrimoine, les affaires juridiques, qui sont des services fonctionnels), ou soit assumés par des gens de l'Administration.

On risque bien souvent de tomber dans un travers que je déciderai d'une phrase « bien souvent on confond tout et l'exécutant devient décideur ou inversement ».

Faisons attention, dans le nouvel organigramme, sachons éviter ce travers. Remettons les choses simplement : un engagement politique, un domaine de compétence, une décision, un budget pour le faire (j'oubliais le principal) et la gestion d'un budget dans le cadre d'un service administratif décentralisé.

Donc effort de simplification.

Deuxième effort : un effort de décentralisation. Nous avons fait un effort de décentralisation dans l'espace, Monsieur le Maire, et je m'en félicite. Je voudrais qu'on fasse un effort de décentralisation de la responsabilité dans la hiérarchie. Je voudrais que le moins auto-gestionnaire des partis de gauche que je représente ici puisse vous dire que je souhaite que la responsabilité descende le plus bas possible dans l'échelon de l'organigramme, que chaque fonctionnaire qui travaille dans cette mairie ait sa dose de responsabilité, sache ce qu'il fait, puisse aimer son travail et par la même le faire mieux pour le plus grand bien des Lillois.

Je demande que l'on pense à cette descente des responsabilités dans les services.

Troisième point : je crois, nous sommes arrivés Monsieur le Maire à mi-mandat, qu'à la lecture de cet organigramme il va y avoir des ajustements nécessaires dans le travail des élus en ce qui concerne leurs rapports avec cet organigramme, et donc de nouveaux homologues dans l'Administration. Il faudra que nous comprenions bien à qui s'adresser pour résoudre tel problème.

Je vous demande que dans l'avenir il y ait une réunion de travail à laquelle j'aimerais pouvoir assister et apporter mes petites idées de telle manière que les élus puissent être les plus efficaces possible en sachant exactement dans quelle mesure ils travaillent avec une administration compétente ; et que l'on essaye d'éviter de « tourner en rond » et l'absence perpétuelle de décision de façon à avancer et à être efficaces.

Les Élus rêvent aussi probablement d'un pouvoir décentralisé. Combien de fois disons-nous, vous, moi à l'État, « donnez du pouvoir aux collectivités locales » bien sûr nous disons-nous avec les finances correspondantes. Dites-vous qu'un Élu qui a une compétence de délégation que vous lui avez donnée mais qui n'a pas le pouvoir d'argent correspondant n'a aucune délégation de pouvoir.

Une délégation de pouvoir sans budget, Monsieur le Maire, nous le disons à l'État et nous avons raison, n'est pas une délégation de pouvoir.

Pouvoir faire un terrain de sports quand on est adjoint aux Sports mais qu'un adjoint aux Finances dise : « Je n'ai pas d'argent », ou qu'un adjoint aux bâtiments vous dise : « je n'ai pas d'argent », ce n'est pas avoir le pouvoir sur les investissements sportifs.

Nous sommes à mi-mandat, nous faisons la toilette de l'organigramme, faisons une réflexion d'ensemble de telle manière que, aussi sur le plan des Élus, il y ait cette décentralisation qui donne finalement beaucoup plus d'efficacité.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, dans l'esprit d'une première ébauche d'une orientation ; vous êtes tout à fait compétent en la matière pour nous avoir proposé cet organigramme.

Je demande à Monsieur le Secrétaire Général de bien penser qu'il y a quelquefois mis sur la même ligne des services de décision et des services fonctionnels. Cela ne me semble pas être ce qui lui rendra le plus service.

D'autre part, j'attire son attention sur le fait que j'ai compté qu'il aurait quatorze ou quinze personnes en-dessous de lui avec lesquelles il faudra parler. Je dis cela pour lui rendre service, quand il aura quatorze personnes à qui il faudra dire quelque chose, cela fera beaucoup de monde à diriger et au-delà de sept ou huit, je crois qu'il aura beaucoup de mal à y arriver. Je me permets de lui dire cela.

Voilà ce que j'ai remarqué à la première lecture, Monsieur le Maire. Retenez de mon propos sa philosophie qui est une philosophie à la fois d'efficacité de logique, de raison, de décentralisation et finalement d'esprit de solidarité pour le bien des gens qui travaillent dans cette Mairie et des Lillois envers qui nous avons des devoirs.

Monsieur LE MAIRE – Compte tenu du sujet, je pense qu'il est beaucoup mieux de répondre à chaque intervention.

Je voudrais répondre à notre collègue Monsieur Claude CATESSON dont je partage beaucoup des vues qu'il a données.

Dans la dernière observation qu'il a faite, je pense qu'il se glisse une erreur compréhensive car vous venez d'avoir l'organigramme.

Un de nos soucis est que le Secrétaire Général n'ait pas quatorze personnes à voir. C'est un problème qui a été l'objet de nos discussions.

Il y a des petits problèmes en marge de toutes mes responsabilités ; je me les pose quelquefois. Par exemple, si je faisais des visites de courtoisie à ceux qui travaillent directement autour de moi, j'ai une idée un peu précise du temps que je devrais y consacrer, et il est parfaitement évident que l'on attend du Maire de Lille qu'il soit davantage au niveau de ses responsabilités en direction des Lillois et des Lilloises et non pas qu'il reçoive chacune des personnes qui travaille avec lui un quart d'heure tous les jours.

C'est un principe très important qu'il y ait une démultiplication, une décentralisation, comme vous l'avez souligné.

Si nous avons donné pouvoir aux Secrétaires Généraux Adjointes comme je l'ai expliqué c'est pour qu'à notre niveau, lorsque j'aurai dans mon bureau le Secrétaire Général et les Secrétaires Généraux Adjointes responsables des services, c'est-à-dire peu de personnes, l'affaire soit enclenchée.

C'est pourquoi, au niveau des services, nous avons créé une inspection générale pour qu'il y ait dans des domaines bien précis à la fois la décentralisation et la centralisation.

Si vous regardez l'organigramme il y a cinq personnes qui travaillent en liaison directe avec le Secrétaire Général :

- les deux Secrétaires Généraux Adjointes,
- les trois Directeurs Généraux.

Ces cinq personnes couvrent l'autorité totale quel que soit le bureau, quelle que soit l'action de la ville, et elles doivent en répondre à tout moment si elles sont au fait de leurs responsabilités et de leurs délégations.

Pour que la décentralisation ait un effet bénéfique, elle doit aussi s'appuyer sur une certaine centralisation d'impulsion faute de quoi les barrages se font à tous les niveaux ; il peut y avoir des chicanes, qu'on passe son temps à sauter. Ce sont les Administrations qui ne sont pas bien au point. C'était une simple précision. Nous avons eu le souci de ce problème même si nous l'avons peut-être pas encore parfaitement traduit.

Pour la simplicité, je suis tout à fait d'accord. Si vous trouvez que cet organigramme est compliqué et que l'on peut aller dans le sens d'une plus grande simplicité, il faut nous faire des propositions.

La décentralisation : absolument. Vous ne trouverez jamais un décentralisateur qui aille plus loin. Je parle au niveau des services. Mais on se rend bien compte que l'on ne peut décentraliser que progressivement. Un jour viendra où l'écrasante majorité des employés municipaux sera sans doute dans nos mairies, dans nos quartiers. Mais c'est une opération qui se fera sur dix ou vingt ans. Tout dépend de la coopération que les uns ou les autres apporteront et de la façon par laquelle nous vaincrons leur esprit jacobin, car cela n'existe pas uniquement pour les Elus, les fonctionnaires sont aussi très jacobins, très centralisateurs.

Vous avez abordé un autre point. Vous dites : « un Élu qui a une délégation

mais qui n'a pas d'argent est un Élu sans pouvoir ». Mais, vous êtes des Élus qui avez une délégation et un pouvoir car vous avez un budget. C'est variable d'une délégation à l'autre, mais chacun a son budget.

La preuve est qu'il y en a qui disent : « mon budget est épuisé, il me faut de l'argent pour aller plus loin ». C'est qu'ils ont une nette idée de leur budget et de ce qu'ils font.

Ce que l'on peut améliorer c'est une décentralisation et en même temps une centralisation de responsabilités et d'impulsion afin qu'il y ait un véritable tableau de bord au niveau du Secrétariat Général en ayant une meilleure information de tout ce qui se passe.

C'est vrai pour ce que nous utilisons au point de vue budgétaire, mais cela le premier adjoint vous le donne régulièrement. C'est davantage nécessaire au point de vue des travaux. Quand nous réalisons telle ou telle chose, nous devons savoir que pendant ce trimestre tout le personnel technique de la maison est occupé à ce travail, on ne peut en faire un autre.

Tout devrait être absolument coordonné, programmé. Il ne peut y avoir de place pour l'aventure ou pour des interventions personnelles. Cela va d'ailleurs dans le sens de ce que vous dites. Nous allons essayer de le faire ensemble, c'est le but de cet organigramme. Je ne sais si nous réussirons, mais telle était notre volonté.

M. CATESSON – Nous sommes d'accord, Monsieur le Maire.

Monsieur LE MAIRE – Pour le reste, les lois existent, vous savez bien qu'il ne suffit pas de donner de l'argent dans une délégation, il y a un Trésorier Principal, des règles complexes...

M. CATESSON –... Il faut la gérer et la surveiller...

Monsieur LE MAIRE – Le souci du Maire, Monsieur CATESSON, je le dis puisque vous me donnez l'occasion de poser ce problème, et je suis certain que c'est le souci du premier Adjoint : je souhaiterais qu'il n'y ait pratiquement plus de budget supplémentaire, il devait être une simple mesure d'ordre. Au budget primitif, chacun devrait prendre ses responsabilités, discuter vraiment, y passer du temps, et une fois que nous avons affecté nos masses budgétaires, que vous avez vos crédits dans le cadre de vos délégations :

1 – ne pas le dépasser,

2 – s'organiser pour vivre l'année et faire ses réalisations en conséquence.

– Cela aussi nous faciliterait la tâche.

Qui veut intervenir ?

M. CATESSON – Êtes-vous d'accord Monsieur le Maire pour cette réunion des groupes ?

Monsieur LE MAIRE – Oui, je suis tout à fait d'accord. Parallèlement à l'organigramme, nous aurons une réunion pour faire l'organigramme du Travail des Élus. Je

n'osais pas aller si loin, mais il est possible de le faire.

Monsieur VAILLANT, vous avez la parole.

M. VAILLANT – Par le biais de ma délégation, j'ai été amené à travailler un peu sur ce nouvel organigramme, je ne pourrai donc qu'insister sur quelques points particuliers.

Nous avons voulu mettre en place un véritable service public. Dans cette optique, nous instaurons une inspection générale des services et nous l'avons dit, une réelle décentralisation sous la responsabilité du Secrétaire Général et de cinq personnes et au niveau des quartiers ; nous allons donc dans le sens de la novation. Je me permets d'insister à nouveau : établir un plan de formation, nous y tenons particulièrement ; mettre en place l'informatique mais aussi le maîtriser si nous le pouvons ; installer un véritable service des achats et en connaître toute la dimension.

Nous avons dit aussi pour les services techniques : un bureau d'études et un chef des services administratifs. Voilà les grandes lignes de la novation.

Je me permets tout simplement de rappeler le dernier paragraphe de la première page de votre note Monsieur le Maire : « La mise au point de l'organigramme sera le fruit d'une élaboration progressive – qui devrait nous tenir jusqu'en janvier 1981 – et concertée, à laquelle seront associés les membres du Conseil Municipal, les Secrétaires Généraux, les Directeurs et responsables de services, les représentants des organisations syndicales ».

Voilà ce que je voulais ajouter puisque j'ai été en partie associé à ce travail.

Monsieur LE MAIRE – Monsieur VAILLANT, vous avez été associé vous êtes à la délégation du personnel, mais votre grande tâche commence puisque c'est à partir d'aujourd'hui, si le Conseil Municipal veut bien donner son accord à cette première étape que va commencer la grande consultation avec le personnel et je suis persuadé que vous allez avoir des propositions, vous allez être amené à préciser davantage tel ou tel point. Nous sommes au départ d'une grande discussion. Nous avons voulu faire une mise importante au départ, une bonne mise, nous verrons ce qui reste à l'arrivée. Dès demain vous pouvez prendre langue avec les organisations syndicales pour organiser l'organigramme des réunions syndicales et de toutes natures.

Le secrétaire Général et moi-même seront à la disposition de tous les fonctionnaires qui voudront nous voir, nous ferons un organigramme de tout cela.

Y a-t-il d'autres observations ?

Je vous en prie Mademoiselle CARBONNEAUX.

Mlle CARBONNEAUX – Je comprends l'ampleur du travail qui a été demandé mais je dois quand même regretter que nous ayons eu les documents si tardivement ce qui ne me permet pas d'avoir une réflexion plus approfondie sur ceux-ci.

Nous ne pouvons que prendre acte du document que nous venons d'avoir et qui dépend directement de la compétence du Maire.

Cependant, il est vrai qu'il est indispensable qu'il y ait sur ce point une consultation approfondie des organisations syndicales et une ou plusieurs réunions de la Commission paritaire plénière pour mettre en place cet organigramme.

En ce qui concerne l'application des 37 heures 30 qui est également à l'ordre du jour, c'est à partir de lundi prochain que le personnel communal bénéficiera de ce nouveau temps de travail. Un certain nombre de questions se posent cependant : notamment la façon dont va se faire cette diminution du temps de travail puisqu'il y a un certain nombre de problèmes qui restent en suspens et qui ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'un travail administratif ou du personnel des théâtres, des piscines, des crèches qui travaillent y compris le samedi et le dimanche.

Comment va se faire cette diminution du temps de travail sans diminution du service public, sans augmentation de la charge de travail et sans embauche de personnel ?

A propos des 37 heures trente, je voudrais rappeler qu'au Conseil Municipal du mois de Mai nous en avons discuté, j'avais demandé à ce que les jours de grève soient payés au personnel. Je voudrais rappeler cette demande puisque le personnel avait fait grève pendant quatre jours. Cette revendication était légitime puisque maintenant nous en arrivons à son application, il me semble que ces heures de grève doivent être payées.

Monsieur LE MAIRE – Je n'ai pas fait l'organigramme des journées de grève !

Pour ce problème, on peut être d'avis divergents mais nous avons posé les règles : lorsque le personnel fait grève pour un problème d'ordre général, (fonction publique, etc.) la coutume veut, et je me suis tenu à cette ligne de conduite, que l'on paye la journée de grève.

Lorsqu'il s'agit au contraire d'une journée de grève qui résulte d'un conflit, il faut dire les choses comme elles sont, entre ceux qui ont la responsabilité du personnel, la responsabilité de gestion, et le personnel, et c'est ce qui s'est produit avant l'été, dès lors que le personnel manifeste son mécontentement, cela n'aurait plus aucune signification si on disait : « nous allons vous payer vos journées de grève ». Il y a une espèce de logique, la journée de grève n'aurait plus la même signification. Si le personnel fait grève, c'est qu'il le veut.

L'idée même de dire « il faut payer ces heures de grève » devrait normalement heurter un syndicaliste.

Votre proposition consisterait à dire : « Vous pouvez vous mettre en grève, cela n'a pas d'importance ». Non une journée de grève n'est pas une journée de travail.

Elle prouve un conflit qu'il faut régler. Nous le réglons.

Mlle CARBONNEAUX – Ce n'est pas dans ce sens que je le disais. Dans la mesure où nous donnons satisfaction à leur revendication c'est que les journées de grève étaient légitimes, c'est reconnaître en même temps la légitimité de leur grève.

Monsieur LE MAIRE – Oui, nous la reconnaissons, pleine et entière. C'est une chose de reconnaître la légitimité d'une grève et c'est une autre chose de décréter que toute journée de grève est payée quelque soit le motif.

Je vais tirer la philosophie de cette affaire. Chaque fois que nous avons un problème, une grève, le problème est reposé, et quand tout est serein, que l'on discute avec les uns et les autres tout le monde trouve normal qu'il y ait des journées qui traduisent un problème au niveau de l'Hôtel de Ville et que ceux qui font grève ne soient pas payés et que ceux qui ne l'ont pas faite soient payés. Nous allons nous en tenir là.

Pour le reste, certes, vous avez eu les documents avec un peu de retard surtout les documents écrits, mais c'est un point de départ.

Nous avons le choix entre commencer une grande discussion et essayer de traduire déjà ce que vous pensiez, ou avoir un premier document qui, je le répète, est d'autant plus amendable qu'il se fait sous la responsabilité de quelques uns, et en particulier sous la responsabilité du Maire, du Secrétaire Général, et de Monsieur VAILLANT qui est l'adjoint chargé du personnel.

La discussion est vraiment très ouverte et nous sommes prêts à recevoir toutes les propositions et à en tenir compte, et nous aurons l'occasion d'y revenir. Nous sommes bien d'accord là-dessus.

Monsieur THIEFFRY, vous avez la parole.

Monsieur THIEFFRY – Dans le renforcement administratif des services techniques, il y a une question qui n'intéresse d'ailleurs pas forcément uniquement le service technique ce sont les liaisons souvent faibles avec la Communauté Urbaine et la Préfecture, avec lesquelles nous avons énormément de travaux imbriqués, énormément de demandes, de papiers, de signatures, d'avis qui ne suivent pas. Au bout d'un certain temps on se dit : « Il y a deux mois qu'ils n'ont pas répondu, je vais aller voir ». Je pense que si organiquement nous avons un service de suivi des papiers cela permettrait au moins de rappeler à l'Adjoint ou au Secrétaire Général Adjoint que telle chose est depuis autant de temps en dossier. Je pense que cela devrait être mis dans les compétences de ce service administratif.

Monsieur LE MAIRE – Monsieur THIEFFRY, c'est un vrai problème que vous posez, la liaison avec la Communauté Urbaine, la liaison avec la Préfecture. Les services techniques sont parfois soumis, plus que les services administratifs, à des liaisons incessantes, c'est pourquoi il y a une logistique des services techniques qui est différente de ce qu'elle était avant, car nous espérons améliorer cela

– Premièrement, il y a un inspecteur général des services, et en particulier des services techniques.

Il y a des contacts avec la Communauté, des problèmes communautaires qui doivent toujours être traités au plus haut niveau.

Le Secrétaire Général Adjoint qui sera en liaison avec les services techniques, mais nous ne voulons pas qu'il y ait une direction effective, journalière des services techniques (il y a un directeur général des services techniques). Il doit être parfaitement au courant de tous les projets, de leur élaboration, de façon à ce que nous puissions à tout moment, vis-à-vis de la Préfecture, vis-à-vis de la Communauté Urbaine, établir les passerelles indispensables.

– Puis le service administratif des services techniques afin que les techniciens

soient déchargés de tout ce qui est demandes de subventions, notes, etc... Le service administratif étant rompu à la tâche d'élaborer des rapports, de taper à la machine alors que les techniciens sont rompus à d'autres tâches que celles-là

Nous avons essayé de répondre à cela, mais nous avons besoin de mieux définir quel sera le type de relations entre l'Inspection Générale, le Secrétariat Général Adjoint et le Directeur Général des services techniques.

Monsieur le Recteur DEBEYRE vous avez la parole.

M. LE RECTEUR DEBEYRE – Monsieur le Maire, je pense pouvoir apporter sur l'organigramme une autre tonalité ; en tant que décentralisateur et chargé des mairies de quartier, j'ai l'impression d'un progrès

Je ne peux que me féliciter de la poussée décentralisatrice et je me permettrai de vous engager à aller plus de l'avant au moins dans trois domaines :

- celui de la police,
- celui de la propreté,
- celui des petits travaux.

Nous en sommes là à l'heure actuelle. Les mairies de quartier fonctionnent bien, nous pouvons leur donner des compétences supplémentaires et donc accroître la décentralisation. L'organigramme, je l'espère, va nous aider dans cette voie.

Monsieur LE MAIRE – Monsieur le Recteur, sur les deux premiers points, nous sommes entièrement d'accord, ainsi que sur le troisième, mais peut-être n'est-ce pas suffisamment traduit. Je demande à Monsieur MARQUIS, à Monsieur CAILLAU et à Monsieur DUFLOT de réfléchir à ce grand programme de petits travaux, nous l'avons amorcé et nous allons aller beaucoup plus loin et je pense que nous amplifierons le mouvement en le décentralisant.

Comment arriver à une décentralisation effective ?

Lorsqu'il y a une serrure qui vient d'être fracturée à telle école, il est ridicule que l'on soit obligé de téléphoner en Mairie de Lille dont le téléphone est embouteillé de 8 H 30 à 9 H 30 le matin . Il n'est vraiment pas nécessaire d'appeler ici pour réparer.

Que faut-il mettre en place ? Comment décentraliser ? Sur quel échelon ?

Nous avons dit : Sur le plan des agents techniques, quelque chose est prévu dans l'organigramme, mais je voudrais être sûr que l'on répondra à cette volonté. Car beaucoup de travaux ne doivent pas remonter en Mairie Centrale, ils doivent être réglés au niveau de la Mairie annexe et les services techniques sur ce plan doivent apporter une réponse. Il faut veiller à ce que cela soit effectivement fait. Je ne l'avais peut-être pas dit assez clairement, à nous de compléter et merci d'avoir posé ce problème.

Y a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y a pas d'autres questions, nous pourrions faire un vote indicatif sur l'ensemble de ce rapport puisque c'en est un.

Je ne fais pas un vote à la ligne près.

Je propose la prise en considération de ce document qui est un point de départ puisque nous allons le discuter, l'amender ; c'est un grand travail qui commence ; ceux qui sont d'accord pour la prise en considération de ce document le manifestent en levant la main ? Merci.

Avis contraires, abstentions ? (0).

C'est sur cette base que nous ouvrons une large discussion. Chacun aura connaissance de ce rapport et à partir de là des discussions s'engageront.

Mais, conformément à ce que je vous ai dit, dès aujourd'hui il y a des décisions formelles qui doivent être prises, des postes qui sont supprimés, des postes qui sont créés car nous estimons que pour un certain nombre de postes nous n'allons pas attendre le mois de Janvier, il faut les créer dès maintenant.

80/2018 – Services Municipaux - Nouvelle Organisation.

M. VAILLANT – Pour aller dans la continuité de la discussion, je prendrai d'abord le rapport 2.018 concernant la nouvelle organisation.

L'état sur l'organisation des services municipaux, à laquelle il est procédé actuellement, fait apparaître la nécessité d'adapter les attributions et les grades en vigueur aux nouveaux besoins ressentis par la population.

C'est ainsi que la création de nouveaux services se révèle indispensable alors que la suppression d'autres peut être envisagée.

En conséquence, et dans le cadre de la préparation du nouvel organigramme nous vous demandons de bien vouloir adopter la création des emplois repris dans l'annexe ci-jointe, par substitution d'un nombre de postes identique étant entendu que les emplois de Délégué général au Développement, Directeur de Cabinet et Directeur des Relations Publiques sont supprimés.

Nous vous proposons donc :

- 1 chef de service des mairies de quartier avec l'échelle incidiare des attachés.
- Adjoint au Chef du service des mairies de quartier, deux postes,
 - Un qui aura l'équivalent d'un Secrétaire de mairie de quartier.
 - Un sur concours sur titres avec une échelle incidiare des secrétaires de Mairie de moins de 2 000 habitants.
- 9 secrétaires de mairie de quartier (emploi spécifique), liste d'aptitude pour les rédacteurs principaux et rédacteurs comportant trois ans d'ancienneté dans le grade. Echelle incidiare des secrétaires de communes de 2 000 à 5 000 habitants.
- Caissier de mairie de quartier, 9 postes, concours sur épreuves, échelle incidiare afférente au grade IV de rémunération.
- Secrétaire du Maire, un poste, recrutement sur concours échelle incidiare des

rédacteurs,

- Secrétaire du Secrétaire Général, un poste, recrutement par concours, échelle indiciaire des rédacteurs ;
- Secrétaire du Secrétaire général adjoint, 2 postes, recrutement par concours, échelle indiciaire des commis.

— Service des sports :

Chargé des services sportifs, un poste, échelle indiciaire des secrétaires généraux adjoints des villes de 20 000 à 40 000 habitants ;

Directeur de piscine olympique, un poste, concours sur épreuves, échelle indiciaire des chefs de service des sports ;

Directeur de piscine, quatre postes, concours sur épreuves, échelle indiciaire des moniteurs-chefs ;

Police :

Directeur de la Police municipale, un poste, liste d'aptitude parmi les chefs de bureau comptant trois ans d'ancienneté dans le grade, échelle indiciaire des Directeurs administratifs.

D'autre part nous vous proposons la création des postes suivants qui ne sont pas forcément des emplois contractuels ;

- Chef de cabinet,
- Chef de la Brigade d'Intervention spécialisée,
- Chargé de mission au Nouveau Siècle,
- Chargé de mission au Centre d'informations municipales.

Bien entendu, il est créé comme nous l'avons mentionné le poste de l'Inspection générale des services, mais pour des problèmes techniques, simplement pour maintenir le statut et les avantages acquis il nous faut apporter un certain aménagement, mais le poste est bien créé.

Monsieur LE MAIRE — Je vous remercie, Monsieur VAILLANT. J'apporte la précision qu'en ce qui concerne les emplois que vous avez dits « contractuels » de l'annexe II. Ce sont des emplois.

M. VAILLANT — Oui, je l'ai précisé.

Monsieur LE MAIRE — Les intéressés ont le choix d'être contractuels ou d'être intégrés dans la hiérarchie municipale et dans ce cas, ils seront soumis à un stage d'un an ou deux, en fonction des règlements municipaux.

Cela dépend des cas particuliers de ceux qui les occupent, de leur volonté propre et de rien d'autre.

Il s'agit d'un certain nombre de postes qu'il ne faut pas différer. Nous n'allons pas attendre quatre mois pour les créer. Chaque mois, vous aurez d'ailleurs un certain nombre de postes supprimés et de postes créés.

Pas d'observations ?

Adopté.

Monsieur VAILLANT, vous avez un autre rapport ?

80/2017 – Politique sociale municipale – Prise en charge des foyers clubs gérés par le B.A.S. – Intégration du personnel – Rémunération.

M. VAILLANT – Par délibération n° 80/10 du 28 février 1980, vous vous êtes prononcés pour une redéfinition de la politique sociale de la Ville de Lille et des activités du bureau d'aide sociale, qui doit tendre vers un renforcement de leur coopération.

Vos réflexions ont été orientées vers plusieurs secteurs et plus particulièrement le 3^e âge, pour lequel vous avez décidé la prise en charge des dix huit foyers clubs d'ainés actuellement gérés par le Bureau d'Aide Sociale.

Cette mesure implique nécessairement l'intégration au sein du personnel municipal de la Ville de Lille des agents, auxiliaires de service à temps partiel qui assurent la surveillance des foyers d'anciens.

Conformément aux dispositions de la délibération n° 25 de la Commission administrative du Bureau d'Aide Sociale réunie le 18 décembre 1972, ce personnel bénéficie d'une rémunération calculée sur la base du taux horaire du SMIC majorée de 15 %.

En accord avec votre Commission des Finances nous vous demandons donc de vouloir bien accepter cette intégration, les agents concernés étant employés et rémunérés dans les conditions identiques à celles appliquées actuellement par le bureau d'aide sociale

La dépense correspondante évaluée à 670 000 F sera prélevée sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires.

A souligner que les foyers clubs des aînés étant fermés du 15 juin au 15 septembre les agents qui y sont affectés, seront mis pendant cette période à la disposition d'autres services municipaux.

Monsieur LE MAIRE – Madame DEBAENE, vous avez la parole.

Mme DEBAENE – J'accepte naturellement cette circulaire puisqu'elle correspond aux décisions prises par le Bureau d'Aide Sociale, mais je regrette beaucoup qu'il n'y ait pas eu un paragraphe concernant le rôle futur de ces surveillantes de foyers clubs.

Nous désirons qu'elles deviennent plutôt des animatrices et qu'une autre carrière soit définie de manière à rendre la chose plus attractive et à pouvoir embaucher dans ce sens.

Nous n'obtiendrons jamais rien avec un tel salaire, nous n'aurons jamais de personnes compétentes pour animer ces foyers clubs.

M. VAILLANT – Nous sommes bien entendu d'accord sur l'évolution de cette fonction, simplement aujourd'hui la nécessité était d'intégrer ce personnel, pour l'instant nous réalisons cette intégration.

Monsieur LE MAIRE – Monsieur VAILLANT, afin que Madame DEBEANE n'ait aucun regret, nous pourrions ajouter cette remarque. Il serait mieux de l'ajouter dans la délibération, cela ne présenterait aucune difficulté.

Si vous voulez nous faire des propositions, il suffit de les communiquer à Raymond VAILLANT ; nous les mettrons au point au niveau de l'Administration.

Il n'y a rien d'autre ?

Adopté.

Je voudrais ajouter une petite question.

Je m'adresse aux journalistes qui nous font le plaisir d'être avec nous.

Nous sommes parfois un peu gênés pour régler un certain nombre de problèmes car nous ne savons à qui nous adresser.

Si cela était possible, nous aimerions avoir parmi les journalistes un représentant qui puisse prendre langue avec nous et le répercuter auprès des autres.

Par exemple, nous allons faire le jumelage avec Saint-Louis. Un voyage est préparé en novembre. Il y en aura d'autres. Nous voudrions, chaque fois qu'il y a un voyage de cette sorte, pouvoir y associer un ou deux représentants de la presse.

Il y a la presse télévisée, la presse de la radio et la presse locale qui sont là.

Nous pensons que c'est d'abord à eux, à ceux qui ont l'honneur de suivre les grands événements de la Ville de Lille d'être avec nous et de suivre l'histoire quotidienne et l'histoire tout simplement.

Nous ne savons comment faire, nous avons eu ce problème à la Région et nous l'avons réglé d'une certaine manière.

Sur ce point, nous souhaitons que des tours s'installent. Mais, il n'y a pas que cet aspect « voyages », il y a d'autres aspects que nous aimerions discuter de façon à ce que les choses soient faites très simplement.

Le mieux serait que quelqu'un soit votre représentant pour faciliter les liaisons nécessaires.

En tout cas, nous pouvons emmener deux journalistes à Saint-Louis, lors du voyage que nous ferons en novembre. Si vous pouvez déjà donner des indications sur ce point...

M. DEROSIER – Nous pourrions aussi emmener un sténotypiste.

Monsieur LE MAIRE – Après l'invitation appuyée de Monsieur DEROSIER, je voudrais, Mesdames, vous saluer en vous disant combien nous vous devons de vifs remerciements pour le travail que vous faites gentiment à chaque Conseil Municipal.

Sur ces remerciements et notre salut à tous, nous levons la réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 H 00.

**N° 80/2.017 - Politique sociale municipale
Prise en charge des foyers clubs
gérés par le B.A.S.
Intégration du personnel
Rémunération**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80/10 du 28 février 1980, vous vous êtes prononcés pour une redéfinition de la politique sociale de la Ville de Lille et des activités du bureau d'aide sociale, qui doit tendre vers un renforcement de leur coopération.

Vos réflexions ont été orientées vers plusieurs secteurs et plus particulièrement le 3^e âge pour lequel vous avez décidé la prise en charge des 18 foyers clubs d'aînés actuellement gérés par le bureau d'aide sociale.

Cette mesure implique nécessairement l'intégration au sein du personnel municipal de la Ville de Lille des agents, auxiliaires de service à temps partiel qui assurent la surveillance des foyers d'anciens.

Conformément aux dispositions de la délibération de la Commission administrative du bureau d'aide sociale n°25 du 18 décembre 1972, ce personnel bénéficie d'une rémunération calculée sur la base du taux horaire du SMIC majorée de 15 %.

En accord avec votre Commission des Finances réunie le 23 octobre 1980 nous vous demandons donc de vouloir bien accepter cette intégration, les agents concernés étant employés et rémunérés dans les conditions identiques à celles appliquées actuellement par le bureau d'aide sociale.

La dépense correspondante évaluée à 670 000 F sera prélevée sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires.

A souligner que les foyers clubs des aînés étant fermés du 15 juin au 15 septembre les agents qui y sont affectés, seront mis pendant cette période à la disposition d'autres services municipaux.

Adopté.

Voir compte rendu p. 1 049

**N° 80/2.018 - Services Municipaux
Nouvelle organisation**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'étude de l'organisation des services municipaux, à laquelle il est procédé actuellement, fait apparaître la nécessité d'adapter les attributions et les grades en vigueur aux nouveaux besoins ressentis par la population.

C'est ainsi que la création de nouveaux services se révèle indispensable alors que la suppression d'autres peut être envisagée.

En conséquence, et dans le cadre de la préparation du nouvel organigramme sur lequel vous serez amenés à vous prononcer prochainement, nous vous demandons de bien vouloir adopter la création des emplois, repris dans l'annexe ci-jointe, par substitution d'un nombre de poste identique étant entendu que les emplois de Délégué général au développement, Directeur de Cabinet et Directeur des Relations Publiques sont supprimés.

Adopté.
Voir compte rendu p. 1 047

Par délibération n° 50718 du 28 février 1980, le conseil municipal de la Ville de Lille a décidé de procéder à une restructuration de la politique sociale de la Ville de Lille et des activités du bureau d'aide sociale. Cette restructuration a pour objet de renforcer le rôle de ce bureau et de lui permettre de mieux répondre aux besoins de la population.

Cette mesure nécessite l'intégration au sein du personnel municipal de la Ville de Lille des agents affectés aux services sociaux de la Ville de Lille et de la Ville de Lille, afin de leur permettre de bénéficier de la surveillance des services sociaux de la Ville de Lille.

Conformément aux dispositions de la délibération de la Commission administrative du bureau d'aide sociale n° 25 du 18 décembre 1972, ce personnel bénéficie d'une rémunération calculée sur la base du taux horaire du SMIC majoré de 15 %.

En accord avec votre Commission des Finances, le 25 octobre 1980, nous vous demandons donc de vouloir bien accepter cette intégration, les agents concernés étant employés et rémunérés dans les conditions identiques à celles qui leur ont été appliquées par le bureau d'aide sociale de la Ville de Lille.

La dépense correspondante évaluée à 870 000 F sera prélevée sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires.

A souligner que les foyers ci-dessus étant fermés du 15 juin au 15 septembre, les agents affectés seront mis pendant cette période à la disposition de la Ville de Lille pour assurer les services sociaux de la Ville de Lille.

Adopté.
N° 80/2018 - Services Municipaux
Nouvelle organisation

M. DEROSIER - Nous pourrions aussi emmener un sténographe.

Monsieur LE MAIRE - Après l'invitation appuyée de Monsieur DEROSIER, je vous propose de donner suite à la demande de Monsieur DEROSIER et de lui offrir un sténographe.

ANNEXE I A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DU
 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PAR GRADE

Grade	Nombre	Conditions de nomination	Echelle indiciaire et durée de carrière	Observations
Chef de service des Mairies de quartier	1	Liste d'aptitude	Echelle indiciaire des attachés	
Adjoint au Chef du service des Mairies de quartier	1	Secrétaire de mairie de quartier (voir ci-dessous)		
	1	Concours sur titres ou sur épreuves	Echelle indiciaire des secrétaires de Mairie de moins de 2 000 habitants (267-453)	
Secrétaire de mairie de quartier (emploi spécifique)	9	Liste d'aptitude pour les rédacteurs principaux et rédacteurs comportant 3 ans d'ancienneté dans le grade	Echelle indiciaire des secrétaires de communes de 2 000 à 5 000 habitants (300-580)	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

N.B. : Les agents en fonction titulaires du grade d'attaché, de chef de bureau, de rédacteur-chef, conserveront le bénéfice de l'échelle de rémunération correspondant à leur emploi.

Grade	Nombre	Conditions de nomination	Echelle indiciaire et durée de carrière	Observations
Service des Sports - chargé des services sportifs	1		Echelle indiciaire des secrétaires généraux adjoints des villes de 20 000 à 40 000 habitants (450-785)	
- Directeur de piscine olympique	1	Concours sur épreuves	Echelle indiciaire des chefs de service des sports (283-580)	
- Directeur de piscine	4	Concours sur épreuves	Echelle indiciaire des moniteurs-chefs (283-533)	
Police - Directeur de la Police municipale	1	Liste d'aptitude parmi les chefs de bureau comptant 3 ans d'ancienneté dans le grade	Echelle indiciaire des Directeurs administratifs (597-871)	

ANNEXE II - EMPLOIS CONTRACTUELS

<p>Chef de Cabinet</p>	<p>Indice brut 735</p>	<p>Suppression du poste de Directeur de Cabinet</p>
<p>Chef de la brigade d'intervention spécialisée</p>	<p>Indice brut 645</p>	
<p>Chargé de mission au Nouveau Siècle</p>	<p>Indice brut 865</p>	
<p>Chargé de mission au Centre d'informations municipales</p>	<p>Indice brut 865</p>	

Séance du 14 novembre 1980

M. MAUROY <i>M. Mauroy</i>	M. FRISON <i>M. Frison</i>	M. BOCQUET <i>M. Bocquet</i>	M. DASSONVILLE <i>M. Dassonville</i>	
M. DEBEYRE <i>M. Debeyre</i>	M. COLIN <i>M. Colin</i>	M. MOLLET <i>M. Mollet</i>	M. DEROSIER <i>M. Derosier</i>	M. THIEFFRY <i>M. Thieffry</i>
Mme MOREL <i>Mme Morel</i>	Melle BOUCHEZ <i>Melle Bouchez</i>	M. WINDELS <i>M. Windels</i>	M. MATRAU <i>M. Matrau</i>	M. DEGREVE <i>M. Degreve</i>
Mme CACHEUX <i>Mme Cacheux</i>	M. CORNETTE <i>M. Cornette</i>	M. WASSON <i>M. Wasson</i>	M. GRARD <i>M. Grard</i>	M. CAMELOT <i>M. Camelot</i>
M. DELCOURT <i>M. Delcourt</i>	M. ROMBAUT <i>M. Rombaut</i>	M. BOUTILLEUX <i>M. Boutilleux</i>	M. BRIFFAUT <i>M. Briffaut</i>	M. CAILLIAU <i>M. Cailliau</i>
M. IBLED <i>M. Ibled</i>	M. VIRON <i>M. Viron</i>	Mme DEFRANCE <i>Mme Defrance</i>	Mme DEBAENE-VANTORRE <i>Mme Debaene-Vantorre</i>	M. ETCHEBARNE <i>M. Etchebarne</i>
M. VAILLANT <i>M. Vaillant</i>	M. BODARD <i>M. Bodard</i>	M. COUCKE <i>M. Coucke</i>	M. DURIER <i>M. Durier</i>	M. CATESSON <i>M. Cateesson</i>
M. BURIE <i>M. Burie</i>	Mme BUFFIN <i>Mme Buffin</i>	M. OLIVIER <i>M. Olivier</i>	M. BESNIER <i>M. Besnier</i>	M. WAVRANT <i>M. Wavrant</i>
Mme ESCANDE <i>Mme Escande</i>	M. BERTRAND <i>M. Bertrand</i>	M. MARCAIS <i>M. Marcais</i>	M. CHOQUEL <i>M. Choquel</i>	M. SYLARD <i>M. Sylard</i>
M. MERRHEIM <i>M. Merrheim</i>	M. BOCHNER <i>M. Bochner</i>	Mlle CARBONNEAUX <i>Mlle Carbonneaux</i>	M. THIBAUT <i>M. Thibaut</i>	